

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - Nantes
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air - NANTES

Autour des Assurances Sociales

Il n'est point d'œuvre humaine qui atteigne à la perfection : la loi française du 5 avril 1928 sur les assurances sociales offre certainement quelque prise à la critique ; néanmoins, des techniciens étrangers ont reconnu que son texte, longuement et soigneusement préparé après de minutieuses consultations, était le meilleur qui existât de par le monde en cette matière.

L'opinion de la C. F. T. C. est connue : notre mouvement syndical, favorable en principe à la réforme, ayant participé depuis dix ans à son élaboration, demande que la loi soit appliquée sans retard, après adoption des quelques retouches qui seraient jugées nécessaires en vue d'un bon fonctionnement.

Pourquoi notre attachement aux assurances sociales ? Parce que nous voyons en elles un moyen d'améliorer le régime du salariat, en atténuant la terrible menace que font peser sur le foyer de l'ouvrier, de l'employé, tant de circonstances imprévues, involontaires, qui viennent grever le budget domestique et parfois même en rompre définitivement l'équilibre. Nous avons rappelé ailleurs comment, dès 1901, dès 1891, Léon XIII avait préconisé « un ensemble d'institutions permanentes » offrant aux artisans et aux ouvriers la possibilité d'assurer eux-mêmes, au moins en partie, leur avenir, en se prémunissant contre les conséquences du chômage, des accidents, de la maladie, de la vieillesse... En France, Albert de Mun avait rédigé, dès 1886, une proposition de loi pour l'organisation des assurances maladie, invalidité, vieillesse ; la même année, Mar Freppel déposait à la Chambre un texte visant à instituer les retraites ouvrières.

On conçoit que de telles traditions aient incité non seulement la C. F. T. C., mais l'Union d'Etudes des Catholiques sociaux, la Fédération nationale catholique, maints groupements de même inspiration, à promouvoir et à défendre la loi du 5 avril 1928.

Faut-il se scandaliser parce que d'autres hommes volontés, se réclamant de doctrines bien différentes, exercent une action analogue ? Nous ne le pensons pas ; il nous paraît, au contraire, excellent que des efforts simultanés s'accomplissent ainsi en faveur du progrès social et nous sommes heureux que la pensée chrétienne, avec toute l'originalité de ses conceptions et l'autonomie de ses méthodes, collabore au succès d'une juste cause.

Examinons, cependant, quelques-unes des objections faites le plus fréquemment contre la loi du 5 avril 1928. En premier lieu, sans doute, se dresse la crainte d'une « organisation étatisée » des assurances sociales. Or, la loi a donné aux intéressés les plus grandes facilités pour se grouper librement et spontanément entre eux, afin de fonder et d'administrer des caisses privées, mutualistes, professionnelles ou autres, de plus, dans les organismes officiels prévus, une large part de gestion est accordée aux intéressés eux-mêmes ; ainsi, le conseil d'administration des caisses primaires, doit comprendre parmi ses membres au moins une moitié de représentants des assurés. Dans un discours prononcé à la Chambre des Députés, M. le D^r Grinda, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, a pu dire en toute exactitude :

Pas de fonctionnaires, et ici je réponds à une objection que j'entends ce matin à cette tribune et que j'ai lue dans bien des amendements. Par une innovation hardie, le législateur se contente d'écrire le texte de la loi et il en confie l'application aux seuls intéressés : employeurs et ouvriers. Aucune ingérence de l'Etat : celui-ci n'intervient — et je vais le prouver — que pour le contrôle indispensable, et encore à ce contrôle, sont associés employeurs et ouvriers.

Ce minimum de surveillance est indispensable et nous n'apercevons pas en quoi il excéderait les pouvoirs reconnus à l'Etat, gardien du bien commun, dans toutes les nations civilisées ; mais ainsi que l'indiquait M. le D^r Grinda, la loi associe les intéressés à l'exercice même du contrôle administratif, en les faisant participer au fonctionnement des divers offices. Détail amusant : l'un des premiers effets de la campagne de presse qui se déploie cyniquement, depuis quelques mois, a été d'amener la commission sénatoriale à adapter, au cours de son examen du projet de loi rectificatif, des disposi-

tions qui restreindraient cette collaboration des assurés : les attributions des offices seraient transférées aux services officiels des retraites ouvrières, c'est-à-dire à des fonctionnaires !

De bonnes âmes redoutent les abus qui ne manqueront pas de se produire ; à cet égard, le contrôle que les caisses, désireuses d'obtenir des résultats aussi avantageux que possible, exerceront sur leurs adhérents, fournira la meilleure des garanties. Nous ajouterons que dans l'état déplorable de l'hygiène en France, les abus ne paraissent pas sérieusement à craindre ; les milieux populaires de nos villes et surtout de nos campagnes hésitent à recourir au médecin ; on se soigne généralement trop peu et trop tard. Le « ticket modérateur » représentant de 15 à 20 % des frais, le délai fixé à cinq jours, avant l'attribution d'une indemnité correspondant seulement au demi-salaire moyen, tout cela amènera suffisamment de réflexion pour que l'état d'esprit, à notre humble avis, ne se modifie pas sensiblement avant de longues années. Signa- lions que dans la *Vie Sociale*, publication technique d'Alsace, M. le D^r Ernest Ott, médecin conseil de la caisse locale générale de malades de Strasbourg-Ville, a ré- duit à de justes proportions les bruits qu'on avait fait courir sur les fraudes qui séviraient dans les provinces recouvrées.

Le D^r Ott conclut que les quelques abus signalés peuvent être réprimés par une meilleure organisation et un contrôle plus sérieux ; mais qu'il importe de « ne pas rejeter pour cela les immenses bienfaits des assurances sociales ».

Les médecins français, qui ont dans leur ensemble des traditions de probité et de dévouement dont ils sont fiers à juste titre, ont formulé un certain nombre de réserves auxquelles on peut regretter qu'ils aient donné un ton par trop caté- gorique.

Ils ont jugé utile d'évoquer l'opinion d'ailleurs mal traduite et mal comprise, d'un praticien allemand, assez illicite dans son pays. La revue officielle *Die Reichs- versicherung*, éditée à Berlin et Munich, a publié, dans son numéro d'octobre 1929, les avis de plusieurs personnalités poli- tiques et sociales appartenant à diverses tendances : de cette consultation se déga- ge un sentiment d'unanimité pour le maintien du système d'assurances qui existe Outre-Rhin. Les deux grandes as- sociations médicales qui groupent plus de quatre cinquièmes des 49.000 prati- ciens allemands ont toujours manifesté, malgré quelques réserves de détail, une opinion favorable aux assurances socia- les ; en juin 1929, le dernier congrès mé- dical a déclaré à l'unanimité que le peu- ple allemand avait besoin de ce régime ; le président du congrès, qui est en même temps président des deux grandes as- sociations allemandes de médecins, a cer- tifié qu'« en dépit de quelques défauts dans leur organisation, les assurances so- ciales ont donné de trop bons résultats pour qu'il soit possible d'envisager leur suppression ». Le même jour, un des mé- decins qui discutent le plus vivement cer- taines particularités du régime en vigueur, le D^r Liek, de Dantzig, déclarait que même l'homme le plus « radical » ne pou- vait songer à l'abrogation des assurances.

Quelques mots, enfin, des répercussions que la réforme pourrait avoir, en France, sur le coût de la vie.

D'après les statistiques établies par le Bureau international du Travail, une charge de 5 à 10 % sur le montant des salaires devrait se traduire par une élévation de 1,50 à 3 % des prix de revient. Dans un article de la *Revue de Paris* (1^{er} juillet 1929) M. Jean Lescure, professeur à la Faculté de Droit, ne craignait pas d'affirmer, avec calculs à l'appui : « Le renchérissement justifié par la cotisation d'assurance, en cas de rejet sur le consommateur de l'intégralité de la cotisation au moyen d'une hausse des prix, serait de 1,10 % ».

Rappelons, avant de conclure, que la préparation du régime des assurances sociales était, en pratique, déjà fort avan- cée dans les milieux syndicalistes, mutualistes et peut-être surtout patronaux, lorsque fut déclenché, il y a six mois, la campagne menée par un petit nombre d'industriels fort riches et disposant de grosses influences dans la presse.

Accueillons la réforme avec confiance. Disons-nous que si elle nous impose quel- que charge, directe ou indirecte, et même

si elle ne nous apporte pas d'avantages personnels, elle mérite notre sympathie, parce qu'elle donnera aux plus humbles des travailleurs une garantie de stabilité, de calme, de bien-être, parce qu'elle accroitra ce qui constitue, en définitive, le meilleur, le plus riche patrimoine d'un peuple : la santé, la vigueur, la fécondité de la race.

Gaston TESSIER.

URGENT

Nous engageons tous nos amis à donner leur adhésion à la CAISSE MUTUELLE FAMILIALE, 11, rue du Chapeau-Rouge, à la création de laquelle ont coopéré les Syndicats de Travailleurs Chrétiens.

PÈLERINAGE NATIONAL DE LA FRANCE DU TRAVAIL A ROME

Le succès du Pèlerinage de l'année dernière a appelé l'organisation d'une nouvelle manifestation plus imposante encore et qui consolidera la tradition si heureusement renouée de ces Pèlerinages annuels de la France du Travail à Rome.

Le Pèlerinage de 1930 aura lieu du 15 au 24 mai et comportera 6 jours entiers dans la Ville Eternelle.

Pour le programme détaillé des différentes cérémonies, et pour les conditions du voyage, s'adresser :

Au Secrétariat général de la France à Rome, 36, boulevard Haussmann, Paris (9^e) ;

Au Centre Catholique, 5, boulevard Montmartre, Paris (2^e) ;

A la Vie Catholique, 3, rue Garancière, Paris (6^e) ;

A la Direction diocésaine des Œuvres, 5 et 7, rue Mulet, Lyon.

Une belle Revue pour nos Jeunes Filles

La revue illustrée « BERNADETTE », déjà si connue et si aimée, vient de se transformer et de s'embellir de la façon la plus heureuse. Ses couleurs, ses nombreuses gravures, ses 24 pages, toutes désormais rédigées spécialement pour les fillettes et les jeunes filles, auront tout pour les distraire et les instruire.

Il y aura des romans-cinéma, des histoires variées, des récits de voyages, d'agréables causeries, une galerie d'exemples édifiants, une page sur les Œuvres, et des cours pratiques ou d'agrément : cuisine, ménage, campagne, couture, broderie, dessin, etc.,

Et puis encore, un petit théâtre, un petit courrier, une page de jeux et de créations, etc.

Le premier numéro de la nouvelle « BERNADETTE » est daté du 5 janvier. Il commence deux romans captivants.

Le numéro, 0 fr. 30. — L'abonnement, un an : 15 francs. — Pour l'étranger : Prix variables, selon les pays.

Edité par la Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris-8^e.

Avis à nos Correspondants

Prière à nos correspondants :

1^o De nous envoyer toute leur copie pour le 28 de chaque mois ; du 28 au 2 de mois suivant nous pouvons cependant recevoir encore quelques communications urgentes, mais ne dépassant pas quelques lignes ;

2^o De numéroter leur différentes copies, de façon que, s'il arrive — comme cela se produit la plupart du temps — que certaines copies soient remises au numéro suivant, nous sachions auxquelles donner la priorité ;

3^o De ne nous adresser que des feuilles écrites ou imprimées d'un seul côté, le verso devant rester complètement nu ;

4^o De ne traiter, autant que possible, que des sujets d'ordre professionnel, ou se rattachant à notre action professionnelle.

Fédération du Livre

Cotisation 1930. — Tous les Syndicats ont dû recevoir un questionnaire. Prière de le renvoyer au plus tôt.

Professionnel du Livre. — Un effort a été fait, en faveur de notre organe corporatif. Le numéro de février aura 16 pages de texte et un encart ; il contiendra les statuts de la caisse de chômage. Nous engageons nos amis à le diffuser ; nous le leur vendrons à raison de 4 fr. 10 numéros ; qu'ils nous envoient leur commande. Les abonnés seront servis comme à l'ordinaire.

Caisse de chômage. — Pour éviter tout retard dans la comptabilité, envoyer régulièrement un chèque postal et le faire suivre de la liste des membres pour lesquels on verse, avec indication de la somme versée pour chacun.

Discipline. — Une agitation secoue, actuellement, notre corporation un peu dans tous les coins du pays. Le *Professionnel du Livre* de février donnera un compte rendu d'ensemble à ce sujet. Certains Syndicats se sont trouvés sur la brèche, à côté des cégétistes. Aussi, il faut que la liaison soit très étroite entre nos Syndicats et le bureau fédéral, pour éviter toutes erreurs de tactique. Nous engageons nos correspondants à nous signaler immédiatement leurs changements d'adresses, pour éviter des retards et des oublis.

Correspondance. — Depuis la dernière circulaire, le bureau fédéral a correspon- du avec Paris (divers), Orléans, Rouen, Lyon, Limoges, Pau, Arras, Berne (Suisse), Toulouse, Lille, Charleville, Caen, Montevrain, Blois, Bourges.

Paul LAVERDANT,
Secrétaire général.

L'augmentation des Salaires des Employés de Chemins de Fer

Le Comité de direction des grands ré- seaux de chemins de fer français commu- nique la note suivante :

« Dans sa séance du 13 février, le Com- ité a décidé que, pour mettre la situa- tion de leurs agents en harmonie avec celle qui résultera pour les fonctionnaires du relèvement à 9.000 fr. du minimum de traitement, il sera accordé au personnel des réseaux une nouvelle augmentation de traitement égale à celle du 1^{er} janvier dernier.

« La date de la mise en vigueur de cette décision sera fixée ultérieurement par le Comité, lorsque les réseaux seront assurés d'avoir les moyens financiers propres à établir leur équilibre. »

LE TRAVAIL

Le travail (1), acte par lequel l'homme emploie son activité, soit physiquement, soit intellectuellement, est un devoir. La faute originelle nous a mérité le châti- ment de la peine attachée au travail.

Le travail est nécessaire à l'homme pour gagner sa vie et sauver son âme, et à la société pour lui fournir les richesses indis- pensables et pour unir ses membres par des services réciproques.

La division du travail est allée chaque siècle en s'accroissant. Il faut à l'humanité du travail surnaturel, intellectuel et mus- culaire, pour présenter un tout parfait.

L'influence du travail est capitale. On peut dire qu'aux points de vue intellec- tuel, moral et physique, le travail est le plus grand modèleur de la personnalité humaine. Le travail est un grand purifi- cateur ; en effet, la paresse incline l'homme à la débauche, à l'imprévoyance et à la jalousie.

HISTOIRE DU TRAVAIL

Dès que l'homme a paru sur la terre, il a travaillé. On en trouve le témoignage dans les différentes fouilles qui nous ont révélé le travail accompli sur des pierres, des os d'animaux, voire même sur les pa- rois des cavernes, par des peintures, des sculptures exécutées dès les temps préhis- toriques. Plus tard le travail se révèle par

Compte rendu de la conférence de M. Mathorel à notre Cercle d'Etudes du 6 Octobre 1929 (Syn- dicat des Dames Employées de Nantes).

C. F. T. C.

Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

VII^e Congrès Régional des 29 et 30 Mars 1930 à CHATELLERAULT

1^{re} JOURNÉE. — Samedi 29 Mars, à 20 heures, 19, rue Sully, SÉANCE d'OUVERTURE, sous la présidence de G. LUCAS, président de l'U. R. : Etudes de questions professionnelles locales.

2^e JOURNÉE. — Dimanche 30 Mars, 8 heures : Messe à l'Eglise St-Jacques. 8 heures 45 : Petit déjeuner.

9 heures 15 : Salle Jeanne d'Arc : SÉANCE d'ÉTUDES sous la présidence de Jules ZIRHNELD, Président de la C. F. T. C.

1^o Lecture du P. V. de la dernière réunion du Conseil de l'U. R. (déc. 1929). 3^o Rapport sur l'activité syndicale de l'U. R. depuis le Congrès d'Angers (fé- vrier 1929). 2^o Vote d'une clause additive aux statuts de l'U. R. spécifiant l'obligation, pour chaque Syndicat adhérent à l'U. R., d'abonner tous ses membres au « Mes- sager Syndical ». 4^o Rapport par M^{me} Graff, secrétaire gé- nérale de l'Union Centrale des Syn- dicats féminins de l'Abbaye, sur l'En- seignement professionnel.

12 heures : Déjeuner. Prix, 15 francs.

14 heures : Visite de la ville.

16 heures : SÉANCE de CLOTURE.

CONFÉRENCE par Jules ZIRHNELD

PRÉSIDENT DE LA C. F. T. C.

ALLOCATION DE CLOTURE

L'importance du Congrès de Châtellerault ne peut échapper à personne, surtout, nous aimons à le répéter, que nous aurons la bonne fortune inespérée d'y retrouver notre éminent Président Confédéral, JULES ZIRHNELD. Nous ne pouvons qu'inviter tous nos syndiqués à s'y faire représenter dans la plus large mesure, et chacun de nos syndiqués et lecteurs à y amener ses amis et connaissances en grand nombre. Ce sera là une nouvelle occasion de nous rendre compte de notre force, et de la faire constater à tous. Et, tout en profitant des utiles directives qui nous y seront données, nous gagnerons un peu de cet enthousiasme dont nous avons tous besoin et de cette foi « qui transporte les montagnes ».

des monuments mégalithiques colossaux : dolmens, etc. Puis s'ouvre l'âge de bronze et l'âge de fer : on entre dans les temps historiques.

1^o L'ESCLAVAGE.

Le travailleur, autrefois, était le plus souvent un esclave. L'esclavage, régime barbare, assimilait l'homme à une bête de somme et lui enlevait tous droits à la famille et à la propriété. Le maître jugeait sans recours et avait droit de vie et de mort sur son esclave.

L'Eglise abolit l'esclavage par une réforme lente et pacifique des esprits, qui consista à rendre à l'esclave une valeur morale, à proclamer l'égalité de tous devant Dieu, à spécifier les devoirs des maîtres, à réhabiliter le travail manuel en rappelant que Jésus-Christ a travaillé de l'état de charpentier.

2^o LE SERVAGE.

L'esclavage évolue donc vers un type nouveau, vers une servitude adoucie, dite servage.

L'homme d'alors était soumis à un maître, obligé héréditairement à cultiver un domaine à son profit sans pouvoir ni quitter ce domaine, ni en être détaché, à moins d'affranchissement par le maître lui-même.

L'esclave ne recevait de son maître que la nourriture, le logement et l'habillement ; le serf, lui, avait un droit de jouissance, un usufruit, conditionné seulement par certaines redevances ou prestations de nature variable, mais soumis au servage il ne pouvait se marier sans l'autorisation du maître.

L'affranchissement des serfs, commencé par Louis le Gros, se poursuivit pendant tout le Moyen Age ; les derniers serfs ne furent affranchis qu'au XVIII^e siècle.

Le servage ne fut jamais du reste qu'un mode de travail rural.

LES CORPORATIONS.

Au Moyen-Age, tandis que les travail- leurs de la terre vivaient sous le régime du servage et de mainmorte, les membres de l'industrie constituèrent le régime de la corporation, qui eut son plein épanouis- sement au XVIII^e siècle.

(Lire la suite au numéro d'avril).



Agé de 53 ans, J. ZIRHNELD est un syn- dicat de la première heure, il devient en 1906 président du puissant Syndicat des Employés de Paris, qui compte actuelle- ment plus de treize mille membres, poste qu'il conserva jusqu'en 1923.

Syndicaliste ardent, Jules ZIRHNELD accomplit brillamment son devoir pendant la guerre.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1916, il participe comme sous-lieutenant aviateur à un bombardement sur Metz. Foret d'at- terrir et fait prisonnier, J. ZIRHNELD fut interné en Belgique, et condamné à 12 ans de travaux forcés pour avoir démasqué un espion allemand, qui subit quatre mois de cellule et finalement fut promis au peloton d'exécution, auquel il échappa par une sorte de miracle. Rentré en France, il fut cité à l'ordre de l'Armée et décoré de la Légion d'honneur.

En 1918, J. ZIRHNELD reprit son action syndicale. Le 1^{er} novembre 1919, il prési- dait à la création de la C. F. T. C. Profes- seur apprécié aux Semaines Sociales de France, il fait partie aussi du Conseil Na- tional Economique et a accompli une œuvre très remarquable dans la Confé- dération Internationale des Syndicats Chré- tiens dont il est le vice-président.

Tel est le chef admirable que nous au- rons la bonne fortune d'entendre et d'ap- plaudir à Châtellerault le 30 mars pro- chain.

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Les Messages de notre Région

Loire-Intérieure

NANTES

Nos Joies

Notre camarade Paul Hubert nous fait part de la naissance, le 22 janvier, de son fils Bernard, son cinquième enfant. Nos félicitations aux heureux parents, et nos meilleurs vœux pour le nouveau-né.

Nos Deuils

Notre camarade Gaston Debaq, membre du Conseil Syndical, vient d'avoir la douleur de perdre son beau-père, M. Bosque. Nous prions notre ami, ainsi que sa famille, de bien vouloir agréer nos chrétiennes condoléances.

Syndicat des Employés

Assemblée Générale

du 23 Février 1930

A 10 heures, M. Buene, président, ouvre la séance par la prière d'usage et remercie les syndiqués présents, beaucoup plus nombreux que d'habitude, ce qui est la preuve évidente de la vitalité du Syndicat. Après la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 septembre, qui est adoptée, M. Foulon, secrétaire, à la parole pour le rapport moral et financier. Il parle d'abord de l'état financier qui lui a été remis par le trésorier. Malgré les grosses dépenses occasionnées par les élections au Conseil des Prud'hommes et à la Commission locale de l'Enseignement technique de novembre dernier, les cotisations et droits d'entrée encaissés ont permis de ne pas toucher à la réserve qui est actuellement de 4.394 fr. Dans les dépenses figurent les envois de fonds à nos camarades grévistes forcés de Valleyrshall et Saint-Nazaire et 1.000 fr. versés à l'Union Nantaise pour notre loyer 1929.

En commençant le rapport moral, le camarade Foulon dit qu'il va d'abord nous parler des services syndicaux, qui laissent encore à désirer, notamment de celui du placement. Il redit encore une fois que chaque syndiqué a le devoir de signaler au bureau les emplois qu'il connaît vacants ou sur le point de l'être, et ceci sans aucun engagement de sa part. La plus grande discrétion sera observée vis-à-vis des maisons indiquées et le nom du syndiqué ayant signalé l'emploi à prendre ne sera donné que s'il le désire. Le service de placement est une des principales sources de recrutement pour le Syndicat, encore faut-il pouvoir procurer des emplois à ceux qui viennent nous en demander.

Trop peu de syndiqués ont adhéré à la Caisse de chômage qui est cependant une œuvre de solidarité de premier ordre. Après avoir rappelé les principaux articles des statuts de cette Caisse, le rapporteur engage vivement tous les syndiqués à s'y inscrire au plus tôt. La cotisation, minime, est de 0,50 par mois.

Dans le premier semestre de 1929, à la suite de démarches dans lesquelles le Syndicat avait eu une part prépondérante, nous avons obtenu des maisons de nouveauté et des spécialités s'y rattachant que la semaine anglaise fut accordée aux employés le lundi matin et que le temps de fermeture pour le déjeuner fut de deux heures. Un décret ministériel, en date du 22 août 1929, a sanctionné cet accord. En septembre 1929, mandaté par plus de 200 employés des magasins de tissus, blanc et mercerie en gros, nous avons fait des démarches près des patrons de ces maisons en vue d'obtenir la semaine anglaise le samedi après-midi pendant toute l'année. Des visites individuelles furent faites chez presque tous les patrons par le président M. Buene, et le secrétaire M. Foulon, « pour tâter le terrain », et à la suite d'un échange de correspondance avec M. Butty, le président du Syndicat patronal, et de plusieurs réunions des employés, qui eurent lieu en notre salle Saint-Michel, ces derniers acceptèrent la proposition qui leur était faite, c'est-à-dire la semaine anglaise pendant huit mois. De plus nous avons obtenu des patrons cette décision bienveillante qu'elle serait appliquée dès le 1^{er} février, sans attendre la parution du décret ministériel. Ce succès revient entièrement au Syndicat des employés à l'exclusion de toute autre organisation. Si des employés d'autres magasins tels que chaussures, chapellerie, papeterie, etc., qui n'ont pas la semaine anglaise, désirent nous charger de la défense de leurs intérêts nous sommes aussi entièrement à leur disposition.

Le 24 novembre nous recevions la visite de Pères, propagandiste et secrétaire

Depuis fin septembre 1929, soit depuis cinq mois seulement, 74 adhésions nouvelles ont été enregistrées, dont 42 pour la section des tissus, blanc et mercerie en gros, car tout en faisant partie de notre Syndicat, ces employés sont groupés en une section, qui a ses délégués, ses réunions, afin de pouvoir traiter plus spécialement des questions corporatives qui les intéressent.

M. Foulon lit à ce sujet une lettre du secrétaire de cette section remerciant notre président M. Buene de ses démarches personnelles et ajoutant : « Vous pouvez compter sur votre appui moral et sur les directives qui devront d'un commun accord faire aboutir nos justes et légitimes revendications. »

La section des voyageurs et représentants de commerce a été reconstituée. Le camarade Debaq a été désigné pour assister au Congrès Fédéral du Centre National des voyageurs et représentants (C. F. T. C.) qui aura lieu à Paris le samedi 8 mars.

Continuant son rapport, l'ami Foulon rappelle les derniers succès obtenus aux élections des conseillers prud'hommes, d'où il résulte que les quatre sièges de la section du commerce-employés sont maintenant occupés par quatre membres des Syndicats de travailleurs chrétiens, dont l'un d'eux, le camarade Ricordel, a été élu à l'unanimité, par ses collègues patrons et employés, président de cette section. En passant, le rapporteur tient à signaler la part effective qui revient au Syndicat des dames employées dans la victoire de nos candidats, d'abord par les nombreuses syndiquées qu'il a fait inscrire sur les listes électorales, puis par sa propagande et enfin par sa participation financière, ce Syndicat ayant bien voulu prendre à sa charge le quart des dépenses nécessitées par ces élections. Succès encore à la Commission locale de l'Enseignement technique où nos deux candidats membres sortants qui en faisaient partie depuis 4 ans ont été réélus à une imposante majorité. Succès tout aussi important du Syndicat de l'Enseignement technique où nos Syndicats de travailleurs chrétiens sont représentés par 10 membres (2 employés titulaires et 2 suppléants et 3 ouvriers titulaires et 3 suppléants), alors que les cégétistes voulaient toutes les places, s'élevant contre cette « intrusion », disaient-ils, des Syndicats chrétiens.

Par décision de M. le Préfet du 8 février 1930, notre ami Maurice Ricordel a été nommé membre du Comité d'action économique.

Notre président M. Buene a été élu membre du Conseil d'administration de l'Office départemental des H. B. M.

Le même, et le camarade Foulon, ont été désignés par M. le Préfet pour faire partie du Comité chargé de la création de la caisse départementale des Assurances sociales.

Des cours professionnels ont été ouverts par notre Syndicat le 4 novembre dernier, 24 inscriptions ont été recueillies pour commencer. Ces cours ont pour but de préparer aux certificats d'aptitude professionnelle (C. A. P.), d'aide-comptable, de secrétaire commercial, d'employé non spécialisé et d'aide-vendeur ; ils ont lieu quatre jours par semaine de 20 à 21 heures ; ils ont été reconnus conformes à la loi Astier par la Commission locale professionnelle et le Comité départemental de l'enseignement technique.

A côté de notre Syndicat nous possédons des organismes qui peuvent rendre les plus grands services à nos camarades :

Société de Secours mutuels familiale ; Caisse rurale et urbaine de prêts et de dépôts ;

La Maison Familiale ; Société de constructions d'H. B. M. ;

Le Crédit Immobilier Familial de Nantes ; organisme de prêts pour l'application des lois Ribot et Loucheur.

Le 29 septembre dernier, à l'occasion de notre fête patronale de saint Michel, M. Le Cour Grandmaison, député de la Loire-Inférieure, nous a fait une magnifique conférence sur les revendications légitimes des employés et la nécessité d'un statut légal. Le *Message Syndical* d'octobre en a donné le compte rendu.

Je ne saurais trop vous conseiller, dit le rapporteur, de lire attentivement et de faire lire notre journal mensuel *Le Message Syndical* et pour le faire connaître, lisez-le en tramway, en bateau, en chemin de fer ; ne craignez pas de le faire voir, il gagne à être connu et c'est encore un bon moyen de propagande pour le Syndicat.

Le 24 novembre nous recevions la visite de Pères, propagandiste et secrétaire

général adjoint de la C. F. T. C., qui, visitant les Syndicats chrétiens de la région de l'Ouest s'était arrêté à Nantes en soirée, et avait bien voulu présider une réunion en notre salle Saint-Michel, et nous faire une causerie documentée sur la « Marche Victorieuse des Syndicats Chrétiens ». Titre un peu prétentieux, diront quelques-uns, mais que Pères nous exposa et nous prouva par des faits et des chiffres. Il nous dit d'abord le pourquoi des Syndicats chrétiens et leur nécessité, nous parla de la création des premiers à Lyon en 1886, à Paris en 1887, nous fit suivre le mouvement syndical chrétien qui aboutit en 1919 à la fondation de la C. F. T. C. qui comprenait alors 200 groupes et 20.000 cotisants, effectifs portés, en 1928, à 800 groupes et 130.000 membres ; notre ami termina sa conférence en nous montrant la vraie figure du syndicalisme chrétien. A la suite de Pères redisons notre confiance dans cette marche victorieuse des Syndicats chrétiens à laquelle notre Syndicat se doit de participer. N'ayons pas peur de nous dire, de nous montrer syndiqués chrétiens ; les Syndicats chrétiens sont maintenant connus et appréciés dans tous les milieux aussi bien officiels que privés ; ils existent, ils vivent, ils progressent. Les Conseils de prud'hommes (169 syndiqués chrétiens élus conseillers à la suite des dernières élections), les Commissions locales et les Conseils départementaux de l'Enseignement technique comptent plusieurs de nos nôtres ; les Offices départementaux d'H. B. M. ; les Comités d'action économique ; les Caisse départementales des Assurances sociales ont fait appel à nos militants. Que cette devise : « Aimons-nous, aidons-nous », que vous voyez inscrite au front de notre salle Saint-Michel soit notre devise syndicale ; qu'elle éclaire notre route, qu'elle chauffe nos cœurs, qu'elle nous dirige dans nos travaux, qu'elle nous conduise au but que nous poursuivons, vers plus de justice, vers plus d'amour, vers plus de charité chrétienne.

Le président remercie le dévoué camarade Foulon de son rapport sincère et suggestif des faits les plus saillants de la vie du Syndicat. L'année 1929 a été, dit-il, une année de travail et surtout de résultats appréciables, mais le mérite n'en revient pas seulement aux dirigeants actuels, il est juste que les meilleurs de nos remerciements aillent à nos devanciers, à ceux qui ont tracé les plus durs sillons, aux Fargier, Henri Godin, Pressensé, qui y ont mis tout leur cœur et tout leur dévouement. A eux tous, en votre nom, je dis merci. Une salve d'applaudissements couvre ces paroles.

(Nous publions la suite dans le numéro d'avril.)

Voici les jours qui s'allongent, le soleil prend de la force, nous songeons déjà à délaissier le coin du feu. Comme il sera doux, dans bien peu de temps, de passer une bonne journée, au grand air, avec vous toutes, amies, chères syndiquées, après une randonnée à travers la campagne par un beau jour de mai ! Aujourd'hui je vous annonce la promenade annuelle du Syndicat dont la date vient d'être fixée au dimanche 18 mai.

Retenez bien le jour ! Nous nous y prenons d'avance afin que chacune soit bien avertie. Nous avons encore présent à l'esprit ce beau jour passé l'an dernier au bord de la mer. Cette fois, la campagne nous attire, le trajet est à peu près arrêté, il est question d'aller au point culminant de l'Anjou, Nous en reparlerons.

C'est un grand plaisir que ces promenades dont nous sommes redevables au Syndicat chaque année. Pensons-nous en retour que, si le Syndicat nous oblige, nous avons des devoirs envers lui ?

Le principal devoir d'une syndiquée, c'est de payer régulièrement sa cotisation. Sommes-nous en règle, avons-nous payé notre cotisation ? Le Syndicat en a besoin pour mener à bien tout ce qu'il entreprend pour nous. Payer sa cotisation est un devoir ! Quelle est la syndiquée qui reculera devant un devoir à accomplir ?

Le Syndicat vous demande aussi votre concours pour l'organisation de la kermesse. Avez-vous réfléchi sur ce que je vous disais à ce sujet le mois dernier ? Que ferez-vous pour la kermesse et à la kermesse ? Il est temps encore de se poser la question, et il est temps encore de

se mettre à l'œuvre. A l'œuvre, nos Hermines s'y mettent de tout cœur. Elles suivent avec grand intérêt et profit leur Cercle d'études et viennent de creuser le sujet : *La Femme et la Profession*. Elles travaillent avec un entrain qui doit nous donner de l'émulation.

Nous avons aussi des Cercles d'études ; prenons la ferme résolution d'y être plus assidues et plus régulières. Notre formation sociale et morale y gagnera beaucoup.

INDRET

Syndicat de la Marine

Salaires nationaux et Congé annuel

Des réalisations heureuses viennent de temps à autre récompenser l'action syndicale, c'est ainsi que les 18 jours ouvrables de congé annuel, après des péripéties laborieuses, ont été accordées par le Gouvernement.

La conquête du Salaire National est en progrès, après des interventions parlementaires dont plusieurs suscitées par la Fédération Française des Syndicats Professionnels, notamment celle de notre ami Jean Jadé, que l'on lira par ailleurs, il ne fait plus de doute que la Chambre, à une majorité énorme, votera le régime du salaire pour lequel nous combattons depuis des années.

Par M. Marcel Prétot, secrétaire parlementaire du Groupe démocrate populaire, nous avons été informés qu'au sujet du vote du budget, un grand débat sur le salaire national pour tous les travailleurs de l'Etat sera institué, soit par voie d'interpellation, soit par la mise en discussion de la résolution Gounin.

Bien entendu dans toute action il y a un point noir, il réside au Sénat, le centre de résistance est dans la personne de M. Charles Dumont, rapporteur général du budget, mais la résistance opposée jusqu'à présent dans la Haute Assemblée est faite surtout d'ignorance et d'incompréhension sur une question qui fait table rase des anciens errements ministériels encore en usage en ce qui concerne la rémunération des personnels ouvriers.

Le moment venu nous nous efforçons de donner tous les arguments nécessaires pour faire prévaloir notre thèse.

Il faut qu'un jour, nous le voulons prochain, le rapporteur, M. Charles Dumont, dont l'influence est grande sur le Sénat, se range du côté de l'équité.

Il faut qu'il accueille et qu'il soutienne notre revendication du salaire national de base dans toutes les catégories professionnelles pour tous les ouvriers et ouvrières de l'Etat sans distinction de ministère et de région.

Les 21 jours de congé annuel, nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro ont été accordés par le Gouvernement.

Voici donc une réforme sur laquelle nos efforts portaient depuis quatre ans, après chaque demande qui leur était présentée, les ministres des Finances successifs répondaient invariablement : « Nous mettons la réforme à l'étude, car elle ne peut faire l'objet d'une mesure d'ensemble, d'ordre interministériel ! » Les années passaient, les ministères aussi. L'étude ne commençait jamais.

Nous persistions dans notre revendication.

Sa réalisation, elle vient tout à coup tomber joyeusement comme un présent de Noël sur nos foyers ouvriers et sur nos Syndicats.

Sans méconnaître les requêtes, les démarches, les interventions des Fédérations syndicales de toutes tendances, leur action parallèle est indispensable dans la vie ouvrière, nous pouvons dire, au risque d'indisposer une fois de plus l'ineffable cégétiste cherbourgeois Grandguillole, que nous devons la réalisation des 21 jours de congé au sens social avéré de M. Champetier de Ribes, sous-secrétaire d'Etat aux Finances et président du jeune parti Démocrate Populaire.

Le 14 décembre, en donnant satisfaction entière à la délégation de nos camarades allumelliers qui venaient lui demander les 21 jours, M. Champetier de Ribes, par sa parole, qu'il donnait, mettait M. Chéron, ministre des Finances, dans l'obligation d'effectuer l'étude du coût de la réforme d'ensemble dans tous les départements ministériels.

Chacun se souvient de M. Ossola, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, ce radical-socialiste, qui, en 1926, au temps du Cartel, avait donné l'assurance aux délégués de la Guerre que le congé de 21 jours était accordé, qu'ils pouvaient l'annoncer à leurs camarades en toute certitude,

chacun se souvient de la déception qui s'ensuivit, même à la Marine où l'ancien en escomptait déjà le bénéfice.

Plus heureux que M. Ossola, M. le sous-secrétaire d'Etat Champetier de Ribes fit amener la question au Conseil des ministres au sein duquel elle fut résolue à la satisfaction de tous les travailleurs.

Les Finances ont accordé, à l'avance, les crédits nécessaires dont chaque ministre va fournir le montant respectif, puis la totalité sera soumise à l'approbation du Parlement.

N'est-ce pas un exemple saisissant et péremptoire qui démontre la stérilité de l'esprit mesquin de basse politique et qu'il suffit, pour réaliser des améliorations que se joignent au moment psychologique, d'un côté l'effort rationnel des organisations professionnelles, et de l'autre la volonté de justice sociale d'un ministre tel que Champetier de Ribes.

Adolphe MICHEL.

Fédération Française des Syndicats professionnels de la Marine

«Arsenaux et Etablissements»

LE SALAIRE NATIONAL

Pendant la discussion du budget de la Marine, MM. Charrier, Jean Jadé et Appell en demandant la prochaine application.

M. Marcel Charrier. — Au cours de ces débats sur le budget du ministère de la marine, après les débats sur le budget de la guerre, il a été question du salaire national. Je ne m'étendrai pas conséquemment sur cette question.

Toutefois, je tiens à rappeler au Gouvernement que M. le président Poincaré, en 1927, a dit que le salaire national était un idéal vers lequel nous nous achevions.

Comme il s'agit là d'une question de justice, je voudrais que le chemin ne soit pas parcouru du pas claudicant qui est ordinairement celui de la justice.

Je note que, comme par hasard, ce sont les ouvriers ressortissant au ministère des finances qui ont obtenu le salaire national, alors que les ouvriers qui ressortissent à d'autres ministères se heurtent sans cesse à « non possumus » du ministre des finances quand ils lui demandent de faire à tous les ouvriers d'Etat une situation égale.

Une autre question préoccupe le personnel des arsenaux.

Ceux-ci bénéficient déjà, en matière de retraites et de maladie, de certains avantages qui, au demeurant, sont payés par la prestation des ouvriers, à laquelle s'ajoute un versement égal de l'Etat. Quelle va être la situation de ce personnel lorsque sera prochainement appliquée la loi relative aux assurances sociales ? Quelles dispositions seront prises pour que ce personnel, conservant les avantages acquis, puisse participer en même temps aux avantages de la nouvelle loi ?

Je voudrais avoir l'assurance que cette question n'a pas échappé à vos préoccupations, Monsieur le Ministre, et pouvoir dire à tout ce personnel, qui attend une réponse avec quelque inquiétude, quelles sont vos intentions à cet égard.

M. le Président. — La parole est à M. le Ministre de la Marine.

M. le Ministre de la Marine. — Une Commission interministérielle a été créée pour régler la question et fonctionne au ministère des finances.

M. le Président. — La parole est à M. Jadé.

M. Jean Jadé. — J'avais reçu de mes collègues du groupe des démocrates le mandat d'entretenir la Chambre de deux questions.

La première a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'interventions et il n'est pas dans mes habitudes de refaire un exposé que vous avez déjà entendu : je veux parler du salaire national. Néanmoins, il n'est pas mauvais d'insister en quelques mots pour indiquer la position du groupe auquel j'appartiens.

Le groupe des démocrates est nettement partisan du salaire national. Il y a, en effet, des situations qui ne peuvent pas se défendre.

Comment voulez-vous qu'un député représentant des populations maritimes puisse répondre à cette question que lui pose un ouvrier : « L'habite la même ville qu'un ouvrier d'un établissement dépendant du ministère des finances. J'ai la même spécialité. J'accomplis la même tâche. Voyez les différences considérables de salaire, alors que mon patron est le même, l'Etat. Pourquoi nous traite-t-il différemment ? » (Très bien ! très bien !)

Je comprends que M. le Ministre des Finances ne puisse me répondre dans l'improvisation de quelques minutes et jeter dans l'hémicycle le nombre de millions nécessaires pour réaliser la réforme.

Je ne lui demande pas une réponse de cette nature, mais je sollicite de lui un peu plus qu'une bénédiction. Je sais avec quelle onction elle me serait apportée.

M. le Ministre des Finances. — Et avec quelle sincérité !

M. Jean Jadé. — Je n'en doute pas, mais elle ne me suffirait pas plus qu'aux intéressés.

La réforme sollicitée depuis longtemps par le personnel ouvrier de l'Etat, est juste.

Lorsqu'ils vous demandent le salaire national, c'est-à-dire un salaire uniforme pour tous les ouvriers de la même catégorie qui effectuent le même travail, avec un équilibre rétabli par le jeu d'indemnités permettant de faire face aux différences observées dans le coût de la vie suivant les villes, ils ne demandent qu'une mesure de justice contre laquelle personne ne peut s'élever. Ce que je demande à M. le Ministre des Finances, d'accord avec les intéressés, qui n'insistent pas pour que la réforme soit réalisée dans le prochain budget, c'est de prendre l'engagement formel qu'à très bref délai, après le vote du budget, la question du salaire national, à laquelle s'intéressent tous les ouvriers de l'Etat, sera l'objet d'un grand débat où tous les points seront discutés, où les services feront connaître le montant exact du crédit nécessaire à l'institution de ce salaire national. Alors le Parlement étudiera, d'accord avec le Gouvernement, les moyens de faire face à ces dépenses.

C'est le seul engagement que je vous demande pour l'instant, et je passe maintenant à la seconde question.

Les dessinateurs de la marine...

M. le Ministre des Finances. — Deux questions ont été posées au ministre des finances.

Je réponds, en ce qui concerne la première, que je me réfère aux déclarations apportées ici par M. Poincaré, il y a deux ans, et à celles que j'ai faites, à propos de la discussion du budget d'un précédent ministère, ici même, cette année.

M. Pierre Appell. — Je voudrais dire quelque mot encore au sujet d'une question importante qui a déjà été traitée par plusieurs orateurs, celle du salaire national. Je tiens, en effet, à constater que tous les orateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, se sont prononcés en faveur de l'établissement du salaire national. Il en fut ainsi l'année dernière et il y a deux ans.

Chaque fois on nous répond que la question sera étudiée.

Or, la solution de cette question est d'une extrême importance, non seulement pour le personnel ouvrier de tous les établissements de l'Etat, mais aussi pour le bon fonctionnement même de ces établissements.

Nous voudrions donc qu'elle fût étudiée une fois pour toutes, au lieu d'être constamment renvoyée d'une année sur l'autre.

M. Gounin a déposé une proposition de résolution à ce sujet. Je demande au Gouvernement d'accepter qu'elle soit discutée le plus tôt possible, afin qu'une solution intervienne rapidement.

On ne peut pas maintenir définitivement un système que tout le monde s'accorde à reconnaître injuste. (Très bien ! très bien !)

SAINT-NAZAIRE

Syndicat de la Métallurgie

Réunion générale du 2 février 1930

Les syndiqués métallurgistes avaient répondu en assez grand nombre à l'appel de leur Bureau.

La séance est ouverte à 9 h. 3/4. Elle est présidée par Villeneuve, délégué de la Fédération de la Métallurgie, assisté des camarades Paillussou, secrétaire-adjoint, et Granger, trésorier. Assistaient en outre, nos camarades Fredoullard, de Méan, Meignen, de Trignac, et Terrien, de Saint-Malo, venus pour une réunion de l'Union Locale, qui a eu lieu après la réunion générale (Chauve, secrétaire, est excusé).

La parole est donnée à Paillussou, qui passe en revue les faits de l'année. Il montre notre manque d'action aux moments de la grève de la Loire. Il affirme que si nous savions nous grouper, attirer à nous ceux qui partagent nos idées, nous pourrions arriver à nous faire entendre. La venue de Pères, dit-il, marque un redressement. Tous les syndicats se sont groupés. Une caisse commune pour la répartition de secours de grève a fonctionné. La propagande a repris. Plus de vingt adhésions ont été enregistrées dans les semaines qui suivirent. Nous partons, cet

est un peu de la vraie France en Italie », dit l'abbé Pinel, l'auteur du Manuel du pèlerin. C'est là, chez nous, que le Père Daust, l'aumônier si dévoué du pèlerinage, fait une splendide allocution, disant aux pèlerins que leur état d'âme en ce moment devait ressembler à celui des apôtres quand ils perdirent la présence sensible du Christ, mais que, comme ces derniers, ils devaient dire les messages du Christ à tout l'univers, et travailler sans relâche à faire rayonner dans le monde du travail l'enseignement et les directives du représentant du Christ, par l'action catholique, par un apostolat de tous les instants. Puis le cardinal Ceretti donna la bénédiction du Saint-Sacrement, assisté par les évêques du Séminaire Français, qui nous firent entendre des chants liturgiques admirablement exécutés. Après le salut, quelques pèlerins peuvent aller saluer le cardinal à la sacristie. Nous avons le plaisir d'y rencontrer un jeune séminariste de Saint-Nicolas, qui se montra très heureux de voir quelqu'un de « chez lui ».

Et, lentement, nous rentrons à Sainte-Marthe pour y passer notre dernière nuit sous le ciel de Rome.

(A suivre) E. DROUOT.

Quelques effluves du "Parfum de Rome"

NOTES DE PÈLERINAGE

Saint-Laurent-hors-les-Murs, où se trouve le tombeau du saint, présente cette originalité d'être formée de deux basiliques accolées par leurs absides, qui furent démolies pour pouvoir faire le raccord, mais qui n'étaient pas au même niveau, de sorte que le choeur et l'autel majeur dominent la nef. Cette église est remarquable et mériterait une longue description. A proximité se trouve le Campo Verano, où Saint Laurent fut inhumé après son martyre, et qui est maintenant la magnifique cimetière de Rome ; il s'y trouve de splendides monuments. Nous sommes allés y prier sur la tombe du Père Hugon, Dominicain, qu'ont connu celles qui son allées passer leurs vacances de 1928 à Notre-Dame de Béthanie, à Pellevoisin, chez les « Apôtres du Travail ».

L'église de Sainte-Marie en Cosmedin présente un aspect moyenâgeux très caractéristique. Elle s'est élevée au VI^e siècle, sur l'emplacement d'un temple païen dont elle conserve plusieurs colonnes, et a été reconstruite et ornée du VIII^e au XII^e siècle. Plusieurs églises, à Rome, présen-

tent cette particularité de posséder des piliers formés de colonnes ayant servi à des temples païens.

Le Panthéon, construit par Agrippa en l'an 27 avant Jésus-Christ, et le seul grand monument de la Rome antique qui soit vraiment bien conservé, est devenu l'église de Sainte-Marie-des-Martyrs ; lors de sa consécration, au VII^e siècle, le pape Boniface IV y fit amener vingt-huit chariots d'ossements provenant des catacombes. C'est de là que date la fête de la Toussaint. C'est à l'intérieur du Panthéon que sont les tombeaux de Raphaël, de Victor-Emmanuel II et de Humbert I^{er}.

Tout près du Panthéon on visite l'église de Sainte-Marie-de-la-Minerve, où se trouve le corps de Sainte Catherine de Sienna. La basilique de Sainte-Marie-du-Transévère renferme de magnifiques colonnes antiques provenant de temples de déesses païennes. Il s'y trouve de nombreuses reliques de saints papes et de saints martyrs.

L'église des saints Jean et Paul de la Croix a été érigée au IV^e siècle, sur la

maison et la tombe des deux martyrs, et ce n'est qu'à la suite de fouilles récentes (1887) que la maison a été dégagée. Cette église renferme les corps des deux saints et un grand nombre de reliques insignes.

Sainte-Marie-Majeure, où eut lieu la seconde cérémonie jubilaire, est une magnifique basilique, où nous ne nous sommes pas trouvés trop loin, de chez nous, à cause du costume de choeur du clergé. La basilique Saint-Nicolas de Nantes est, en effet, affiliée à Sainte-Marie-Majeure, ce qui fait que le clergé y porte la « capa magna », comme celui de cette dernière église. La nef principale de Sainte-Marie-Majeure présente, en deux rangées, quarante-quatre colonnes de marbre blanc ; les dorures du plafond ont été exécutées, avec le premier ou provenant d'Amérique, au XV^e siècle. On y conserve, sous l'autel papal, un reliquaire contenant quelques planchettes de la Crèche qui reçut Notre-Seigneur à sa nativité. Elle renferme le corps de Saint Jérôme et plusieurs tombeaux de papes.

Saint-Jean-de-Latran est la cathédrale du pape, en tant qu'il est évêque de Rome. La façade est remarquable ; comme Saint-Pierre, elle a cinq portes, et un étage formant loggia, pour la bénédiction papale. La nef est d'un effet grandiose ; son riche pavé est du XV^e siècle. Dans un reliquaire

sont conservés les restes des chefs des apôtres Pierre et Paul. On conserve dans cette basilique un fragment de la table sur laquelle on croit que Notre-Seigneur institua la Sainte Eucharistie. Le tombeau de Léon XIII se trouve à Saint-Jean-de-Latran, surmonté de sa statue et placé en face du tombeau d'Innocent III.

Derrière la basilique se trouve une magnifique cloître en marbre blanc rehaussé de sculptures et de mosaïques. La basilique est reliée par un portique au baptistère de Constantin, curieuse édifice de forme octogonale qui renferme une urne de basalte vert avec couvercle de bronze doré. C'est dans l'espace libre qui sépare la basilique du Séminaire romain, derrière l'abside et le baptistère, qu'a été élevé le monument commémoratif de l'Encyclique « Rerum Novarum », dont nous avons parlé plus haut.

L'église Saint-Ignace est partiellement englobée dans les constructions de l'ancien Collège Romain. La voûte et la coupole sont recouvertes de peintures à fresque d'un très bel effet de perspective. L'église possède les corps de Saint Louis de Gonzague et de Saint Jean Berckmans, et depuis peu les reliques du Bienheureux Robert Bellarmin. Elle renferme le tombeau du pape Grégoire XV.

C'est dans la basilique de Saint-Pierre-

aux-Liens que sont conservées les chaînes dont fut chargé Saint Pierre pendant sa douloureuse captivité à la prison Mamertine, que nous avons décrite plus haut. Elle renferme vingt-deux colonnes dorées. Derrière le reliquaire qui contient les chaînes, sous l'autel de la « confession », se trouve un sarcophage retrouvé en 1876, et qui contient les restes des Sept Frères Macchabée, reliques transférées d'Antioche à Constantinople, et enfin à Rome au 6^e siècle.

A Saint-Pierre-aux-Liens, le regard est attiré par le tombeau inachevé de Jules-II, au centre duquel se trouve la célèbre statue de Moïse par Michel-Ange ; c'est un admirable chef-d'œuvre. De chaque côté se trouvent deux autres statues de Michel-Ange : l'une de Lia, femme de Jacob, représente la vie active, et l'autre de Rachel, sa sœur, est le symbole de la vie contemplative. Dans la basilique sont conservées des reliques de sainte Agnès, de sainte Emérentienne, de sainte Constance, de saint André.

Après toutes ces descriptions, forcément très sommaires, revenons au pèlerinage, dont la cérémonie de clôture a lieu à 18 heures, ce mardi 21 mai, à Saint-Louis-des-Français. C'est une église qui n'a rien de bien remarquable, à part deux fresques du peintre Dominiquin, mais « qui

est un peu de la vraie France en Italie », dit l'abbé Pinel, l'auteur du Manuel du pèlerin. C'est là, chez nous, que le Père Daust, l'aumônier si dévoué du pèlerinage, fait une splendide allocution, disant aux pèlerins que leur état d'âme en ce moment devait ressembler à celui des apôtres quand ils perdirent la présence sensible du Christ, mais que, comme ces derniers, ils devaient dire les messages du Christ à tout l'univers, et travailler sans relâche à faire rayonner dans le monde du travail l'enseignement et les directives du représentant du Christ, par l'action catholique, par un apostolat de tous les instants. Puis le cardinal Ceretti donna la bénédiction du Saint-Sacrement, assisté par les évêques du Séminaire Français, qui nous firent entendre des chants liturgiques admirablement exécutés. Après le salut, quelques pèlerins peuvent aller saluer le cardinal à la sacristie. Nous avons le plaisir d'y rencontrer un jeune séminariste de Saint-Nicolas, qui se montra très heureux de voir quelqu'un de « chez lui ».

Et, lentement, nous rentrons à Sainte-Marthe pour y passer notre dernière nuit sous le ciel de Rome.

(A suivre) E. DROUOT.

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - CHEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

te année, avec de nouvelles cartes et des timbres. Tous les camarades sollicités pour remplir le rôle de collecteur ont accepté d'enthousiasme. Plus de retard dans le paiement des cotisations. Et le terme en montrant que 1930 s'annonce comme devant être une année de travail et de réalisations pour nos organisations, et elle le sera.

Tous les assistants applaudissent chaleureusement le rapport du secrétaire-adjoint. Et Villeneuve se fait l'interprète de tous en le remerciant et en le félicitant pour la façon dont il envisage avec confiance et une foi profonde l'avenir de nos organisations.

Quoi de surprenant qu'après avoir entendu de telles paroles, lorsque l'on demande à remplacer un membre du Conseil Syndical parti de Saint-Nazaire, du fond de la salle quelqu'un se lève et vient se faire inscrire.

El l'on peut dire que lorsqu'un syndicat trouve de telles bonnes volontés spontanées, il est appelé à réaliser de grandes choses.

La parole est ensuite donnée au trésorier. Il nous montre d'une façon très précise nos comptes de l'année passée, et se plaint amèrement des retards dans les cotisations. Mais, s'empressant-il d'ajouter, grâce aux concours empressés des collecteurs, cela ne se reproduira plus.

Le nom des collecteurs par ateliers est donné à l'Assemblée.

Puis l'on aborde la question de la Caisse de résistance. Le camarade Viaud donne les raisons qui motivent l'adhésion de tous les syndiqués. Et Villeneuve donne lecture des statuts de la caisse. Puis, à l'unanimité, la cotisation est portée à 2 francs, dont 0 fr. 50 pour la caisse de résistance de la Fédération.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Syndicats Féminins

Réunion

Réunion mensuelle le dimanche 16 mars, à 13 h. 1/2, au siège social, 25, place Marceau, Saint-Nazaire.

Notre Fête du 22 Décembre

Le dimanche 22 décembre, dans la salle de Saint-Gohard, gracieusement mise à notre disposition, s'est déroulée une fête charmante des plus animées.

Les « aînées » réunissant ce soir-là leurs « jeunes sœurs », elles leur firent, ainsi qu'aux délégués de Méan, un accueil souriant et, celles-ci, au bout de quelques minutes, sont joyeuses et empressées les unes pour les autres, comme les enfants d'une même famille.

La Présidente souhaita la bienvenue à toutes en termes heureux, puis un tirage très animé de coiffures fantaisistes, provoqua une hilarité générale par suite de la diversité des lots.

Le moment de la collation étant arrivé, les « aînées » partagèrent le gâteau et servirent le thé avec un empressement, une grâce charmante.

La séance comportant la lecture d'un programme pour une réunion similaire, deux « jeunes » exposèrent les idées qui pourraient être mises en application pour animer et rendre plus intéressantes encore, si possible, les sessions à venir. Elles furent écoutées avec une grande attention, chaleureusement applaudies et assurées que bonne note était prise de leurs suggestions.

Après le chant de mélodies variées et de poèmes d'Armorique, les « jeunes » se séparèrent emportant de leurs « aînées » un souvenir ému et reconnaissant qu'elles désirent leur témoigner à nouveau l'an prochain.

Une Bernadette : M. LEBONNE.

MÉAN

Syndicat de la Métallurgie

Réunion générale du 26 Janvier 1930

Ouverture de la séance à 9 h. 15, sous la présidence de M. Guillet. Après avoir déclaré la séance ouverte, le président donne la parole au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la réunion générale du 25 février 1929. Personne n'ayant d'objection à faire, le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

De suite le secrétaire fait la lecture d'un rapport moral très détaillé de la marche de notre syndicat pendant l'année 1929. Il a souligné aussi toute l'ardeur déployée par le bureau pendant la grève pour faire le nécessaire auprès des ouvriers chômeurs. A ce sujet, il a été décidé de former une caisse dite de résistance en cas de grève. Après discussion, le secrétaire met aux voix le principe qui est adopté ; les versements seront de 0 fr. 50 par membre et par mois.

Syndicat des Employés

Cercle d'Études

Le 4 février eut lieu la réunion du Cercle d'études. Malgré un froid un peu vif, c'est devant une bonne assistance que notre ami Baril a développé son rapport sur « le contrat individuel et le contrat collectif ». Après avoir défini le contrat individuel, celui discuté et conclu personnellement entre l'employeur et l'employé, après que le premier eût fait connaître ses conditions au second, il cite quelques exemples en soulignant que ce genre de contrat ne sauvegarde pas toujours l'égalité entre les deux intéressés.

Ensuite, il nous dit ce qu'est le contrat collectif, c'est celui conclu entre, d'une part, les représentants d'un Syndicat professionnel... et d'autre part, les représentants d'un Syndicat d'employeurs ou de plusieurs employeurs contractant à titre personnel, ou même un seul employeur... Il détermine les engagements pris par chacune des parties, fixation des salaires et durée de travail, etc...

Les avantages de ce contrat sont nombreux, la liberté du travailleur est sauvegardée. Cette forme de contrat qui se généralise demande l'existence d'organisations professionnelles disciplinées. Au cours de l'échange de vues qui suivit, il fut rappelé l'origine du contrat collectif et l'importance que prit en Angleterre cette forme de contrat, du fait de la puissance des Trades-Unions.

Les efforts du syndicalisme chrétien, pour la diffusion de ce contrat sont à signaler, sa généralisation répond à la méthode et à l'esprit de ce syndicalisme.

(Le prochain sujet « le juste salaire » sera traité par notre ami Théo Tournois).

La séance est levée à 10 h. 30.
Le secrétaire adjoint,
MAHE.

Maine-et-Loire

ANGERS

La Saint Lézin à Trélazé

Comme l'an dernier à pareille époque, nous avons répondu à l'invitation qui nous avait été adressée d'aller à Trélazé fêter la Saint Lézin.

Cela ne sera pas un fait exceptionnel et passager, a déclaré M. le Curé à la réunion de clôture, il faut que la présence des syndiqués chrétiens d'Angers à cette fête patronale devienne une tradition. Et ma foi, cette proposition a été acceptée, c'était presque la seule façon de prouver notre reconnaissance pour l'accueil si bienveillant que nous avons reçu. Du reste, cet engagement ne nous a pas coûté du tout à prendre, bien au contraire.

Le matin, à 9 heures, eut lieu une séance d'études, sous la présidence de M. l'abbé Pineau, directeur du Grand Séminaire, au cours de laquelle fut discuté le rapport d'un de nos syndiqués, J. Lesliou, sur *La Famille et le salaire*. Ce rapport était si puissamment échauffé et si documenté que les critiques étaient difficiles à présenter et que les quelques suggestions pesées permirent au rapporteur d'approfondir encore son sujet.

A 10 heures, grand-messe, où nous eûmes la bonne fortune d'entendre M. l'abbé Pineau dans un éloquent appel aux travailleurs.

Qu'il me soit permis de signaler la piété, la discipline avec lesquelles les enfants de chœur remplissent leurs fonctions. Bien des maîtrises de cathédrales pourraient les envier.

M. le Curé de Trélazé voulut ensuite nous recevoir à sa table. Ce fut une vraie réunion de famille, où une grande gaieté discrète régna au cours du repas. Les jeunes même, car il y avait des jeunes, ne purent pas s'effrayer de la société des aînés.

Après les vêpres, chantées à Bel-Air, où M. l'abbé Pineau voulut encore bien dispenser la bonne parole, la séance de clôture eut lieu à la salle paroissiale. Cette réunion fut précédée par le chant d'un cantique en l'honneur de Saint Lézin, patron des carriers, devant sa statue entourée de parterres de verdure et de guirlandes, dont le bon goût fait honneur aux décorateurs.

Bougis prit le premier la parole, devant une salle bien remplie, pour dire à tous ce qu'ont fait les syndicats chrétiens à Angers et ce qu'il reste à faire. Après avoir évoqué les différents actes pontificaux relatifs à l'action syndicale, il sut faire comprendre qu'à l'heure actuelle les catholiques avaient un autre devoir à remplir que de se tenir dans l'expectative. Les syndicats chrétiens ont maintenant fait leurs preuves en matière sociale, il ne doit plus y avoir d'hésitation, l'aide matérielle doit leur être accordée sans compter.

Un autre de nos camarades, un des animateurs de Trélazé, un militant social, I. Fleury, vint parler du secrétariat social qui, depuis quelque temps, fonctionne là-bas. Les applaudissements prouvèrent à l'orateur qu'il était compris.

Enfin un morceau d'une haute tenue littéraire sur Carpeaux nous fut donné par Mlle Cossery. Pendant de trop courts instants, elle tint l'assistance sous le charme de sa parole. Elle sut montrer ce que fut Carpeaux dans sa jeunesse, et le citant en exemple, prouva aux jeunes qui l'écoutaient que le travail et la ténacité peuvent conduire aux plus beaux succès.

M. le Curé tint, avant la séparation, à tirer la conclusion de la journée. Il le fit avec l'humour que le caractère ; il adressa ses remerciements à tous : aux organisateurs de cette journée, à ceux qui y participèrent. Il n'oublia qu'une chose, se remercier lui-même, qui est l'âme de toute cette organisation sociale de Trélazé ; lui qui a su former des disciples si dévoués, si compétents. Qu'il veuille bien accepter les remerciements bien sincères pour l'appui que les syndicats chrétiens trouvent près de lui.

J. E. T.

TRAVAIL, par M. GASTON TESSIER, secrétaire général de la C.F.T.C. et membre du Conseil Supérieur du Travail.

Puisque vous aimez votre groupement, vous voudrez que cette journée soit un succès pour nos Syndicats, amenez-y vos maris, vos papas, vos grands frères, ils ne regretteront pas leur soirée.

Au lendemain de la lettre de ROME à Monseigneur l'Evêque de Lille sur LE SYNDICALISME et de la lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque d'Angers sur LA QUESTION SOCIALE, tous les ouvriers et ouvrières, employés et employés CATHOLIQUES se feront un devoir de venir fêter avec nous notre X^e anniversaire en assistant à la réunion qui aura lieu au Cercle Catholique.

Donc nous comptons sur vous toutes. L'entrée sera gratuite et toute le monde y est invité.

« A QUOI SERVENT LES COTISATIONS »

Les cotisations servent à faire vivre et prospérer nos syndicats.

Tout d'abord il y a le loyer, le chauffage et l'éclairage, les impôts, l'assurance à payer et ce n'est pas la moindre charge de notre pauvre caisse.

Pourquoi une maison, direz-vous ? Mais vous ne savez donc pas que par n'importe quel temps et chaque semaine le mardi et le mercredi, de 6 h. à 7 h. et de 8 h. à 9 h. il y a un cercle d'étude ou cours. — Le jeudi de 8 h. à 9 h., cours. — Le samedi de 2 h. à 7 h., cours, troussseau, travail manuel, causerie, etc. — Le dimanche de 9 h. à 10 h., cours. — Demandez donc aux habitués de ces cours et réunions si elles trouvent inutile d'avoir un abri et elles vous répondront toutes : « Ah ! si nous avions seulement une maison plus vaste, plus claire et surtout plus aérée, afin que nous soyons plus nombreuses à profiter des avantages moraux nos syndicats.

Notre section syndicale n'est pas une île isolée, elle est rattachée à l'Union Régionale, dont le siège est à Nantes, puis à l'Union Centrale à Paris et à la Fédération et à la Confédération des Travailleurs Chrétiens. Pour être affiliée à toutes ces unions et fédérations qui forment notre grande famille syndicale, il faut que notre section choletaise paye pour chacune de ses adhérentes une cotisation aux caisses régionales et fédérales.

Il y a aussi les petites indemnités de voyage pour celles qui se déplacent pour assister aux journées d'études ou aux congrès qui se font dans la région et si notre caisse était mieux garnie nous pourrions aussi avoir plus souvent des déléguées pour assister aux semaines d'études de Paris. Depuis dix ans, trois fois seulement une Choletaise a pu prendre part aux semaines d'études de Paris et encore une grande partie des frais était à sa charge.

Et maintenant que nous savons à quoi servent les vingt sous de notre cotisation mensuelle syndicale, donnons les toujours avec un sourire de satisfaction et avec la certitude qu'ils contribueront à chaque instant à améliorer le sort de l'une ou de l'autre de nos compagnes de travail et à les aider en même temps à aimer davantage leur vie de travailleuses chrétiennes et françaises.

« NOTRE BIBLIOTHEQUE »

Le Conseil Syndical remercie très sincèrement les syndiquées qui à part deux ou trois ont toutes compris qu'à l'heure actuelle on lit tant il fallait que notre groupement ait aussi sa « bibliothèque ». N'ayant pas d'argent il avait fait appel à l'esprit d'entraide mutuelle qui doit exister parmi les membres de nos syndicats et grâce à l'accueil bienveillant que vous lui avez fait notre « Bibliothèque » va s'ouvrir avec plus de 200 volumes en rayons.

Vienne

POITIERS

Notre action pour le repos du Dimanche

A la suite de démarches successives auprès de l'Inspection départementale du travail, les banques furent mises dans l'obligation soit de supprimer l'envoi de personnel le dimanche à Neuville, soit de demander une dérogation.

Elles ont choisi cette deuxième solution ; en conséquence, le préfet du département d'indiquer la dérogation demandée, prendre avis de nos organisations syndicales.

Nous donnons le texte de notre réponse :

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu, en me demandant de vous faire connaître l'avis de nos organisations syndicales, conformément à la loi en vigueur, me communiquer le texte des demandes de dérogation qui vous ont été adressées par certains établissements de crédit de la ville (Crédit de l'Ouest, Comptoir National d'Escompte de Paris,

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS, LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Crédit.

Tout d'abord je tiens à vous signaler qu'il ne s'agit pas seulement de ces seuls Etablissements de crédit. D'autres banques de la ville (Banque Adam, Banque Raison), qui ne semblent pas devoir vous avoir adressé de demande de dérogation, envoient également du personnel le dimanche à Neuville.

Il ressort donc à l'heure actuelle — et ce nombre peut augmenter avec le nombre toujours croissant d'Etablissements de crédit à Poitiers — qu'une dizaine de banques envoient, chaque dimanche, au moins 30 à 40 employés à Neuville.

Nos organisations syndicales d'employés et d'employées ont tenu à connaître l'avis de ceux de leurs membres directement intéressés à la question.

Ces membres, convoqués à notre siège, après avoir entendu au nouveau l'exposé de la question, nous ont donné mandat de poursuivre par tous les moyens légaux à notre disposition, l'application intégrale de la loi sur le repos hebdomadaire, en précisant très nettement qu'ils désirent que ce repos leur soit donné le dimanche et non en semaine.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Préfet, que les salaires notoirement insuffisants accordés par les Banques à leurs employés obligent la plupart des femmes de ceux-ci à travailler elles-mêmes hors du foyer. Or, le dimanche étant le seul jour de la semaine où il leur est possible d'être réunies, il serait de toute évidence inhumain et antisocial de les priver de cette satisfaction essentielle de la vie familiale qui consiste à passer le dimanche en famille.

D'autre part, contrairement à ce que contient la lettre du Comptoir National d'Escompte, nous sommes en mesure d'affirmer que, pendant longtemps, aucun repos compensateur n'était accordé en semaine pour la journée du dimanche à Neuville.

Or, nous n'avons aucune garantie et aucune confiance, si la dérogation n'était accordée, que pour des raisons apparentes de service — et ces raisons, une direction peut toujours les invoquer — pareils faits ne se reproduisent. Alors même que cette dérogation contiendrait certaines réserves, nous serions dans l'obligation d'enquêter constamment pour savoir si les conditions dans lesquelles cette dérogation aurait été accordée sont bien remplies.

Au cas où les directions de Banques croiraient devoir invoquer le témoignage de leurs employés, nous tenons à vous signaler que notre enquête minutieusement menée et après l'avis librement exprimé de nos nombreux camarades, que ceux-ci n'y vont que contraints par leur directeur.

Vous remarquerez également, Monsieur le Préfet, la longueur de cette journée de travail ; le train partant de Poitiers à 6 h. 37, les employés doivent être à leur Banque respective vers 6 heures le dimanche matin, ce qui les oblige à quitter leur domicile de très bonne heure. Or, contrairement à ce que semblerait affirmer la lettre de la Société Générale, qui donne l'heure de retour, celui-ci ne leur permet pas d'être chez eux le soir avant 6 ou 7 heures.

Il apparaît donc bien, Monsieur le Préfet, que la situation ainsi créée à nos camarades des Banques est nettement préjudiciable à leur vie familiale et, d'autre part, le silence des Directions de ces Etablissements, qui ne vous ont adressé ni demande de dérogation que sur l'injonction de M. l'Inspection départementale du travail, à qui nous avons soumis la question depuis un an, en sollicitant son intervention, semble indiquer que l'intérêt général, qu'elles ne manqueraient pas d'invoquer, n'apparaît pas très nettement.

Nous avons tenu à mener sur place une enquête, aux fins de connaître si vraiment la présence de ces Banques est absolument indispensable le dimanche à Neuville. Or, aucune raison sérieuse ne nous a donné à penser que le dimanche était le seul jour de la semaine propre à assurer le marché de Neuville, et c'est pourquoi nos organisations syndicales, d'accord en cela avec nombre de commerçants et d'industriels

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

VVE GUILMET-FERRADOU

SUCCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

A NANTES

LA GRANDE SPECIALITE DE BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

importants de Poitiers et de la région, se réjouiraient de voir le marché de Neuville transféré un jour sur semaine.

Aussi, nous nous permettons de vous faire remarquer, Monsieur le Préfet, combien il paraît dangereux que la demande de dérogation adressée par les Banques soit ratifiée. Il nous semble que ce serait une porte ouverte à de nombreuses demandes de dérogation.

En changeant le jour de son marché, la Municipalité de Neuville, qui ne se refuserait peut-être nullement à cette réforme, si elle lui était proposée par une autorité compétente, ne ferait qu'imiter des villes beaucoup plus importantes, Châtelleraut par exemple, qui, après avoir eu, de temps immémoriale, le marché le dimanche, a fini par le transférer en semaine, à l'avantage des employeurs et des employés.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, nous nous permettons de solliciter de votre haute bienveillance le refus aux demandes de dérogation qui vous ont été adressées par les Directions des Banques.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre respect.

Cette lettre était accompagnée d'une lettre de notre Fédération, dont nous donnons ci-dessous le texte :

Paris, le 17 février 1930.

Monsieur le Préfet,

Nos camarades de Poitiers nous donnent communication de la réponse qu'ils vous adressent, au sujet de la demande d'avis que vous avez bien voulu leur faire tenir touchant des propositions de dérogations au repos dominical, au bénéfice des Etablissements de crédit possédant des bureaux à Neuville.

Nous faisons intégralement nos excuses à nos camarades de Poitiers contre les raisons qu'ils invoquent au sujet de ces dérogations. A notre connaissance, la tenue des marchés dominicaux n'a, nulle part, été l'occasion de dérogations accordées à des établissements de crédit. D'ailleurs, elle ne les justifie en aucune manière, les négociants ayant par avance payé leurs marchandises ou ne les payant qu'à terme, les acheteurs n'ayant pas à faire de telles dépenses qu'ils aient à se livrer à des opérations bancaires.

Nous nous permettons d'ajouter qu'il serait quelque peu anormal et scandaleux que des établissements qui ont commencé par se moquer longuement de la loi, en dédaignant de demander des dérogations, soient satisfaits à leurs demandes le jour où, s'apercevant que sur les demandes réitérées d'interventions des syndicats, l'Inspection du Travail, de l'inaction de laquelle on pourrait être fondé à s'étonner, va être enfin obligé de se décider à faire respecter les textes légaux.

Nous avons confiance, Monsieur le Préfet, que vous apprécierez la justesse de ces remarques, ainsi que de celles que vous présentons nos camarades de Poitiers, et que vous voudrez bien user de votre haute autorité de représentant de l'Etat pour ne pas permettre qu'une grave atteinte soit portée aux intérêts familiaux des employés et que ne soient pas méconnues les intentions du législateur, lesquelles, à n'en pas douter, étaient de s'accorder de dérogations que dans les cas de nécessités reconnues incontestables.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Préfet, de trouver ici l'assurance de nos sentiments de haute considération.

Signé : POIMBOEUR.

Aucune solution n'a encore été prise par le Préfet. Nous espérons que la dérogation sera refusée. Au cas où elle serait accordée, nous sommes décidés à porter la question devant le Conseil d'Etat.

Nous pensons pouvoir annoncer à nos camarades, dans le prochain numéro du Messager, une bonne nouvelle.

TEINTURERIE DION & BONNET

32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg
4, Rue de la Boucherie, 31, Rue de la Pelleterie
NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

TÉLÉPHONE 126-89 Conditions spéciales aux Syndiqués TÉLÉPHONE 126-89

AU CORSET MAINTIEN

Madame BOUILLE

25, Rue de la Paix - NANTES

Corsets sur Mesures - Articles tout faits - Ceintures caoutchouc - Bas

Remise de 4 00 aux Membres du Syndicat Chrétien

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Papeterie et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année



PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928

Près de 400 (397) pendant l'année 1929

SECRETARIAT COMMERCIAL, COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
40 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.19
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
— Beau Choix de Meubles solides et garantis —
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE — TRAVAIL — FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces —
P. AFFILE
21, Rue Saint-Léonard — NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

Quincaillerie - Ménage
BOISELLERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C°
4, Rue Mercœur Tél. 148.90

GRANDS MAGASINS
SIGRAND
Ancienne Maison DONY
16, Rue du Calvaire, 16
NANTES
TOUS VÊTEMENTS
POUR
hommes, jeunes gens, enfants
VÊTEMENTS SUR MESURE
LIVRÉES ET UNIFORMES
ARTICLES DE TRAVAIL
IMPERMEABLES, CUIRS, etc.
SUR DEMANDE
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ET D'ÉCHANTILLONS
23 SUCCURSALES EN FRANCE

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBE
Raymond PAILLAT, succr
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Salle de Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

Madame ! Pour être bien coiffée
allez choisir votre **Postiche**
Maison EMILIE
Coiffure de Dames
1, Place Lafayette - NANTES
Spécialités de Teinture - Parfumerie
Couronnes et Voiles de Mariées

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ÉLECTRICITÉ
LUMIERE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès — NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarmes — NANTES
Téléphone : 129-18
MACHINES A COUDRE
"EXCELSIOR" & "GRETZNER"
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

CYCLES "RAPIDE-OUEST"
ACCESSOIRES ET RÉPARATIONS
Le meilleur marché de tout Nantes
Recommandés aux Membres du Syndicat Chrétien

Chemises sur Mesures
BONNETERIE ET LINGERIE
Vente de Tissus au Mètre
A. SÉGUY
1, rue des Carmes, 1 — NANTES
près la Place du Change
Escompte de 5 % aux Syndiqués

PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
31, Rue de Bel-Air — NANTES
Téléphone 117.49

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
Mme D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin — NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleures - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc., etc.

Concours de Propagande
Un concours de recrutement est ouvert à tous les syndiqués de Poitiers, du 1^{er} mars au 31 décembre 1930. Voici le règlement de ce concours :
1^o Le lauréat du concours sera celui qui amènera le plus grand nombre de nouveaux syndiqués pendant toute la durée du concours.
2^o Chaque adhérent, pour prendre part au concours, devra amener au moins cinq nouveaux syndiqués.
3^o Le nouvel adhérent ne pourra être présenté que par un seul syndiqué.
4^o Prix : 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 50 fr. ; 3^e prix, 25 fr. ;
Les prix sont susceptibles d'augmentation.
En cas d'ex-æquo, les prix seront partagés.
Syndiqués, mettons-nous à l'œuvre, que notre activité se réalise. Amenons à notre syndicat un ami de classe ou un collègue de bureau ou de magasin ; expliquons-lui comment notre syndicat le soutiendra dans ses difficultés professionnelles ou de toute autre nature, par ses services annexes. Disons-lui que notre devoir de travailleur est de nous unir pour aider au bien commun. Cette union, le syndicat la réalise.
En lui donnant notre adhésion, nous faisons preuve d'intelligence, et nous affirmons notre souci de participer à la paix sociale, tout en servant les intérêts de la classe ouvrière toute entière, qui sont défendus par nos représentants au Conseil supérieur du travail à Paris, de même qu'au Bureau international du Travail, à Genève.
LE CONSEIL SYNDICAL.

déjeuner, qui aura lieu à l'Hôtel de France (prix : 15 fr.). Inscriptions reçues par les conseillers syndicaux et à la permanence, le dimanche, de 10 heures à midi. (au plus tard, le dimanche 23 mars).
Cercle d'Études
La lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart est venue rappeler fort opportunément la nécessité de former, pour les syndiqués chrétiens, des militants avertis, connaissant à fond la doctrine sociale catholique.
Aussi, pour répondre au désir formulé par ce document, nous sommes-nous empressés de réaliser le projet mis à l'étude depuis quelques mois : la création d'un Cercle d'études intersyndical.
Deux réunions ont déjà eu lieu, suivies par une vingtaine d'assistants, parmi lesquels quelques jeunes ; elles ont été fort intéressantes et nous permettent d'augurer d'excellents résultats.
A celle du 21 décembre, M. l'abbé Guinard a présidé du syndicat des Cheminots, qui a étudié devant nous, à la lumière des enseignements de l'encyclique *Rerum Novarum*, les conditions du juste salaire, en insistant particulièrement sur la nécessité de généraliser l'institution des allocations familiales. Puis, la question de l'application de la loi sur les Assurances sociales, menacée par la campagne que l'on sait, a fait l'objet d'un exposé critique du secrétaire de l'Union locale.
Toutes ces causeries ont été suivies de discussions, d'échanges de vues par lesquels chacun s'applique à mettre au point les questions étudiées, qui deviennent ainsi davantage familiales à l'esprit de tous.
Nous ne nous bornons pas seulement à l'étude des questions de doctrine, mais nous envisageons aussi leur application pratique. C'est ainsi que la prochaine réunion sera consacrée à passer en revue les conditions de travail des différentes professions de notre ville. Nous serons ainsi amenés à rechercher si ces conditions sont satisfaisantes, et quelles seraient les améliorations à y apporter.
Nous rappelons que le Cercle d'études se réunit une fois par mois, à notre siège social, et qu'il est ouvert à tous les syndiqués. Ceux de nos amis qui désiraient y assister — et nous espérons qu'ils seront nombreux — sont priés de se faire inscrire le dimanche, à la permanence, afin de recevoir une convocation en temps utile.

ATTENTION !...
Grande Vente Réclame
PARIS-VÊTEMENTS
22, rue du Marchix - NANTES
GRAND CHOIX DE COMPLETS
Sports et Ville
PRIX DE FABRIQUE
Spécialité de Vêtements de travail
Cheminerie, Bonneterie, Casquettes
Imperméables cuir, etc.
Aperçu de quelques prix :
Chemises kaki, belle qualité..... 14 fr.
Pantalons rayures..... 19, 22, 25 et 29 »
Grand choix de casquettes..... 10 »
Bleus de travail, depuis..... 13 »
Imperméables Paracuir..... 95 »
PRIMES A TOUT ACHETEUR
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos
(Boulevard Lelasseur) NANTES
Chantier : Rue de la Gourmelte

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 127.36 R. C. Nantes 378
VENTES ET LOCATIONS
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires
Compteurs - Robinetterie

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CHATELLERAULT
Congrès Régional du 30 Mars
Nos amis ont pu lire en 1^{er} page le programme du Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, qui se tiendra dans notre ville le **Dimanche 30 mars**, sous la présidence de Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C.
A cette occasion, nous aurons le plaisir de recevoir de nombreux délégués des syndicats chrétiens de la région, venus prendre part aux travaux du congrès.
Et nous aurons le grand honneur de posséder parmi nous, pour cette journée, le chef éminent et aimé qu'est notre ami Zirnheld. Tous ceux qui le connaissent savent avec quelle ardeur et quel dévouement il se dépense sans compter, à la tête de la Confédération qu'il préside avec bonheur depuis sa fondation, pour défendre les intérêts des travailleurs et la cause du syndicalisme chrétien. Apôtre, homme de caractère, homme d'action, Zirnheld est aussi un prestigieux orateur, un véritable tribun, qui sait, comme peu savent le faire, élever l'âme de la foule et la faire vibrer !
Nous comptons que tous nos amis se rendront libres pour cette journée et tiendront à assister aux diverses manifestations du Congrès : à la messe, puis à la réunion du matin où seront débattues des questions qui nous intéressent tous, au déjeuner, puis à la réunion publique où nous entendrons Zirnheld et l'applaudirons.
Que tous soient présents pour faire honneur à notre chef et aux camarades qui seront nos hôtes et pour affirmer leur foi dans les destinées du syndicalisme chrétien.
N. B. — Nous prions nos amis de se faire inscrire le plus tôt possible, pour le

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les bons de l'Union Economique

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les bons de l'Union Economique

Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, père et fils
7, rue Paré — NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

FAÇON et RÉFECTION de LITERIE
Matelas - Sommier - Lits-Cage
Edredons - Couvre-Pieds
DESINFECTON - ÉPURATION
Plumes - Duvets - Laines - Crins
OLIVIER-DOUSSOT
11, Rue de Bel-Air - NANTES
Maison de confiance - Prix Modérés
Condiions spéciales aux Familles du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray — NANTES

ROBIN
7, RUE FRANKLIN
NANTES
TÉL. 122-11
Serrurerie
Personnelle

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHO, *.
R. C. Nantes 739 B.

Enquête
Nos amis ont pu lire plus haut que nous nous préoccupons, par une enquête menée dans les différentes professions de notre ville, de rechercher les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter dans les conditions de travail. Nous serions heureux de recevoir toutes les suggestions que nos camarades auraient à nous présenter à ce sujet.
Nous rappelons que nous sommes à leur disposition, tous les dimanches, de 10 à 11 heures, à notre permanence, et que nous sommes toujours très heureux de les y voir.

AUTOMOBILISTES
Que payez-vous pour l'assurance de votre voiture ?
Voici ce que vous paierez en vous adressant à
R. DE LA GIRONIÈRE et R. BUREAU
4, Rue Cambronne - NANTES
Directeurs pour l'Ouest de la
C^o des Assurances Syndicales des Grands Groupements Régionaux
(S. A. au capital de 20 millions de francs)
5 CV..... 215 fr.
6-7 CV..... 240 »
8-9 CV..... 250 »
10 CV..... 310 »
pour une garantie de 200.000 francs
POLICE RESILIALE ANNUELLEMENT avec clauses les plus libérales
TARIFS SPECIAUX POUR TRANSPORTEURS PATENTES
Pour tous vos autres risques, conditions très avantageuses.
Vérification gratuite de toutes polices
CONSULTEZ-NOUS
AGENTS SÉRIEUX DEMANDÉS
Le Gérant : FOULON PAUL.
Imp. DUPAS & C^o, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Étranger
25% d'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE RICHER - NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
35, Boulevard Gabriel-Lauriol, NANTES
PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
LETTRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné — Prix Modérés
Conditions spéciales aux Membres du Syndicat chrétien

FAITES TOUS VOS ACHATS A
Tél. 123.28
NANTES LA CHATELAINNE SAINT-NAZAIRE
Tél. 123.28
- R. C. 553 -